



Carte avec zones



Taux de subsides à la récupération

ZONE	HUILES USAGÉES (\$/litre)	GLYCOLS (ANTIGELS) USAGÉS (45-55) (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS D'HUILES ET DE GLYCOLS (ANTIGELS) USAGÉS (\$/kg) <i>Taux jusqu'au 31 décembre 2023</i>	CONTENANTS D'HUILES ET DE GLYCOLS (ANTIGELS) USAGÉS (\$/kg) <i>Note 3 Taux effectif le 01, janvier 2024</i>	AÉROSOLS (\$/kg)
1	0,05	0,47	0,80	1,44	2,10	3,67
2	0,06	0,50	0,80	1,89	2,55	3,67
3	0,09	0,60	0,96	2,15	2,95	3,84
4	0,09	0,60	0,98	2,15	2,95	3,84
5	0,09	0,72	1,02	2,47	3,25	3,87
6	0,11	0,79	1,10	2,60	3,35	4,31
7	0,09	0,76	1,10	2,60	3,35	4,37
8	0,12	1,00	1,18	2,92	3,75	4,45
9	0,12	1,09	1,18	2,92	3,75	4,45
10 ¹	0,20	1,33	1,51	5,89	6,25	4,89
11 ²	0,10	1,41	1,68	5,89	6,25	4,89

Note 1: Pour la zone 10, Îles-de-la-Madeleine, un subside spécial au transport de \$0,18 par litre est accordé pour les huiles et les antigels non valorisés dans la zone 10.

Note 2: Pour la zone 11, la Basse-Côte-Nord et l'île d'Anticosti, un subside spécial au transport de \$0,28 par litre est accordé pour les huiles et les antigels non valorisés dans la zone 11.

Note 3: Les frais du récupérateur pour la disposition du plastique seront remboursés jusqu'à concurrence de 0,50\$/kg. Pour recevoir ce remboursement, le récupérateur doit soumettre une facture distincte accompagnée des reçus pour les frais de dispositions afférents en plus du formulaire régulier de réclamation.

Pour connaître les subsides en régie interne contactez la SOGHU.